L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 JANVIER 1845.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne deux fois par semaine, une année d'avance, 5
Le terme de l'abonnement est pour une année. Annonces nouvelles, soit au journal quotidien, soit aux annonces de la campagne, dix cents la ligne. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le tarif est de DIX lignes au moins.
ABONNEMENTS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes demeurant hors de la cité, et les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agents pour navires, bateaux à vapeur, et les capitaines de navires, auront le privilège de souscrire aux conditions suivantes: 1. Les abonnements seront payés d'avance. 2. Les abonnés ne jouiront d'aucun avantage, si leurs abonnements ne sont payés d'avance. 3. Les abonnés qui ne seront pas payés d'avance seront considérés comme abonnés ordinaires, et payeront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.
LES ANNONCES qui auront droit à une longueur ordinaire des colonnes d'un abonné d'abord, seront que celles à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons en certaine avenues, leuer ou affermer, ventes par encan, ventes de navires, tout ce qui sera payé par ligne comme ci-dessus énoncés.
LES ANNONCES qui ne seront pas payées dans le délai de quinze jours après leur insertion, seront payées au taux des annonces ordinaires.
LES ANNONCES qui ne seront pas payées dans le délai de quinze jours après leur insertion, seront payées au taux des annonces ordinaires.
AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.
LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, moyennant le prix des annonces ordinaires.
LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double de prix ordinaire.

AVANCES D'ARGENT.

☞ Des avances libérales seront faites sur les connaissements et lettres-de-change à nos amis du Nord, Charleston, Savannah et Augusta. WOOD & SIMMONS.
20 dec — 81 Magazine

☞ Des avances libérales seront faites sur les connaissements de coton adressés à nos amis au Havre. WOOD & SIMMONS.
20 dec — 80, Magazine

☞ Des avances libérales seront faites sur le coton, plomb, cuivre et étain, consignés à notre maison de New York. HEWITT, HERAN & CO.
14 dec — 93, Camp

AVANCES — Nous prêtons des avances sur coton, salaison, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers et Havre.
A. GORDON, WYLIE & CO.
22 oct — 52, rue Bienville

AVANCES faites sur consignations de coton, salaison, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers et Havre.
G. & R. BUCHANAN, 29 Tchoupitoulas
P. C. SHANNON
MARCHAND COMMISSIONNAIRE, AGENT GENERAL ET COURTIER,
Continue les affaires sous son propre compte. 29 Tchoupitoulas
1 janv
W. F. VREDENBURGH & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS.
Tel. 84. No. 30 Vieille Levee
1 janv—1m
WILLIAM DAVIDSON. JOHN HARRISON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENTS ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No 81 — N. Orleans.
BUREAU DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Des propositions seront reçues jusqu'au 28 courant au bureau de la Union Maison, pour l'ouverture de neuf cent soixante mille pieds de cyprès et de quatorze mille bons de traverses de cyprès taillés ayant chaque la grosseur carrée et neuf pieds de long, pour ce bois devra être pris de la carrière, de chaque côté du chemin de fer, et devra être rendu avant le 28 février prochain, et dans le lieu et au temps qui seront par la suite désignés.
Le bois sera livré avec des dimensions suivantes, savoir: 412 mille pieds de planches, ayant trois pouces d'épaisseur sur douze pouces de large, et qui ne devront pas avoir moins de sept pieds de longueur.
Sept mille pieds d'attaches de six pouces de large sur huit pouces d'épaisseur et de vingt-cinq, trente, trente-cinq et quarante pieds de longueur.
Les bons de traverses et les bons taillés seront devenus exempts de vers, de pourriture de corbures et d'un trait défectueux.
Il y a dans un nouveau service sur l'habitation et appartenant à M. Jacques Toutan, à une distance de six milles de l'extrémité actuelle du chemin, environ un demi mille de la ligne d'après, et environ un demi mille de la ligne d'après, et environ un demi mille de la ligne d'après, et